

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***14074785***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **26 MAR 2014**

Marie-Gre
Greffier **Marie-Gre**

Greffier assis

N° d'entreprise : 0471.737.328

Dénomination

(en entier) : **M.O.N.D.E.**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : 7711 Mouscron (Dottignies), Rue de la Cabocherie, 40.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Benoît CLOET à Herseaux-Mouscron en date du 17 mars 2014, en cours d'enregistrement à Mouscron 2,

Que l'assemblée générale extraordinaire de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « M.O.N.D.E. » ayant son siège social à 7711 Mouscron (Dottignies), Rue de la Cabocherie, 40, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-six euros dix cents (263.456,10 EUR) pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 EUR) à deux cent quatre-vingt-deux mille quarante-huit euros onze cents (282.048,11 EUR) par émission de trois mille cinq cent quarante-deux (3.542) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en espèces au prix global de deux cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-six euros dix cents (263.456,10 EUR) et à libérer intégralement.

Ces trois mille cinq cent quarante-deux (3.542) parts sociales nouvelles seront totalement identiques aux parts sociales existantes et jouiront des mêmes droits et avantages à compter de la date de l'augmentation de capital.

Souscription – libération.

Et immédiatement les trois mille cinq cent quarante-deux (3.542) parts sociales nouvelles sont souscrites en espèces au prix global de deux cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-six euros dix cents (263.456,10 EUR).

Ces trois mille cinq cent quarante-deux (3.542) parts sociales ont été libérées en totalité par versement en espèce d'un montant global de deux cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-six euros dix cents (263.456,10 EUR) de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société sur un compte spécial ouvert auprès de la Banque ING ce qu'atteste le notaire soussigné au vu du certificat établi par ladite banque en date du quatorze mars deux mille quatorze.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit pour les adapter à la décision prise:

Article 5 : Le texte du premier alinéa de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital social s'élève à deux cent quatre-vingt-deux mille quarante-huit euros onze cents (282.048,11 EUR). Il est divisé en trois mille sept cent nonante-deux (3.792) parts sociales égales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/trois mille sept cent nonante-deuxième (1/3.792ième) de l'avoir social. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Benoît CLOET

Déposés en même temps :

- l'expédition de l'acte de modifications aux statuts;
- texte coordonné des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2014 - Annexes du Moniteur belge